

Métamorphose internationale: Consultation et coopération

D'heureux progrès ont marqué le relâchement des tensions internationales en 1975. Si l'entente sur l'Acte final de la *Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe* (CSCE) constitue un jalon important dans la recherche constante d'une amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest, l'ouverture de la *Conférence sur la coopération économique internationale* (CCEI) donne, de son côté, beaucoup d'espoir quant à la possibilité d'instaurer un dialogue fructueux entre le Nord et le Sud. Le Canada, cosignataire de l'Acte final et coprésident de la CCEI, a pris une part très active à ces deux conférences.

Si au cours de l'année, le Canada est resté fidèle à une politique de diversification de ses relations internationales, il n'en est pas moins évident que ses relations avec les États-Unis constituent, et de beaucoup, l'élément le plus important de sa politique étrangère et qu'elles touchent à presque tous les aspects de la vie nationale. L'actualité américaine a continué d'exercer une influence directe et parfois immédiate sur le Canada. Cependant, les décisions et les attitudes prises par le Canada ne sont pas ignorées des États-Unis: on est de plus en plus conscient, dans certains secteurs importants de la vie américaine, des répercussions possibles ou effectives des activités canadiennes sur les préoccupations américaines. Aussi le Canada tient-il à promouvoir la coopération et la consultation avec les États-Unis dans nombre de domaines et à garder, avec eux, des relations qui, par leur étendue, leur diversité et leur caractère particulier, occupent une place centrale dans sa politique étrangère.

En 1975, la communauté internationale et le Canada ont dû relever nombre de défis dont certains sont anciens. Ils ont été amenés, une fois de plus, à reconnaître l'interdépendance mondiale et la nécessité de régler les problèmes de plus en plus nombreux qui les intéressent ou les préoccupent, par le dialogue et l'action commune. Par ailleurs, cette année a vu l'établissement de nouvelles relations et de nouveaux mécanismes, ainsi que la réalisation de progrès importants dans la voie d'une concertation, d'une coopération et d'une aptitude à communiquer qui ont fait place à l'affrontement et la division des différents camps.

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe

L'Acte final de la CSCE a été signé le 1^{er} août, à Helsinki par les chefs de gouvernement de 33 États européens, du Canada et des États-Unis. La cérémonie de signature couronnait plus de deux années de négociations intenses axées sur la mise en place de bases sur lesquelles l'amélioration des relations entre les États participants et entre les populations de ces États pourrait s'appuyer. Le document progressiste qui en est résulté établit les conditions d'une coopération mutuellement avantageuse fondée sur l'égalité. Sans mettre fin, de toute évidence, aux différences idéologiques et politiques qui existent entre l'Est et l'Ouest, l'Acte final traduit le sentiment de tous les intéressés, à savoir que la coopération — si imparfaite soit-elle — est non seulement préférable à l'affrontement mais qu'à une époque où la menace d'une destruction nucléaire massive est omniprésente, elle est devenue indispensable.

L'Acte final consacre le principe de la coopération et de l'amélioration de la communication entre les peuples aussi bien qu'entre les États. Selon le Canada, l'établissement de contacts humains et la libre circulation des personnes et des idées sont essentiels à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. L'impression produite par ce document devrait faciliter la réalisation de notre objectif: faire naître la compréhension et la confiance mutuelles qu'exigent une sécurité et une coopération durables. Le Canada nourrit l'espoir que l'ouverture de nouveaux canaux de communication et les premiers bienfaits de la coopération économique et technique amèneront les populations de l'Est et de l'Ouest et leurs dirigeants à dissiper le climat de méfiance mutuelle qui a marqué les trente dernières années.

Révision de la structure de défense

Par ailleurs, le Canada maintient que le relâchement des tensions devra continuer de reposer, du moins dans un avenir prévisible, sur l'existence d'un certain équilibre des puissances. C'est pourquoi la participation active à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) demeure un principe de base de la politique canadienne. À l'issue de la révision de la structure de défense entreprise en 1975, le Canada a réaffirmé ces engagements et annoncé